Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec

DOCUMENT À CONSERVER

ÉCOLE DE LA PETITE-GARE
650, boulevard de Palerme
La Prairie (Québec)
J5R 6B2
(514) 380-8899 poste 4011
delapetitegare@csdgs.qc.ca

MODIFICATIONS (ANNONCES MINISTÉRIELLES COVID-19)

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
À L'INTENTION DES PARENTS
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

PREMIER CYCLE DU PRIMAIRE (2E ANNÉE)

Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant.

Dans toutes les matières, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens choisis par l'enseignant pour chaque discipline. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.

Au besoin, l'enseignant pourra inscrire un commentaire pour préciser le résultat en pourcentage ou donner des informations sur l'utilisation efficace de stratégies par votre enfant.

En plus des bulletins, l'école utilise différents moyens de communication vous permettant de suivre le cheminement scolaire de votre enfant en fonction de ses besoins : la première communication, le dossier d'apprentissage, les rencontres de parents, l'agenda, les commentaires sur les travaux, les appels téléphoniques, les autoévaluations, etc.

VERSO

ÉCOLE DE LA PETITE-GARE
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

2E ANNÉE

1RE COMMUNICATION ÉCRITE

Au plus tard le **20 novembre 2020**, vous recevrez une communication écrite vous informant de la manière dont votre enfant amorce son année scolaire.

BULLETINS D'ÉTAPE

Un bulletin vous sera transmis à la fin de chacune des étapes.

Étape	Début de l'étape	Fin de l'étape	Remise du bulletin aux parents
Étape 1	31 août 2020	15 janvier 2021	Au plus tard le 22 janvier 2021
Étape 2	18 janvier 2021	22 juin 2021	Au plus tard le 10 juillet 2021

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L'évaluation des apprentissages de votre enfant portera sur les compétences et les connaissances disciplinaires suivantes en fonction des pourcentages établis par le MEES. Différentes tâches, évaluations et observations ou autres moyens déterminés par l'enseignant, seront pris en compte pour l'évaluation durant l'étape et ce, jusqu'à la fin de celle-ci.

Discipline	Compétence disciplinaire	Pondération 1re étape 50 %	Pondération 2e étape 50 %
Français	Lire (50 %)	✓	✓
	Écrire (30 %)	✓	✓
	Communiquer oralement (20 %)	✓	✓
Anglais	Comprendre des textes entendus (60 %)	✓	✓
	Communiquer oralement en anglais (40 %)	✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)	✓	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	✓	✓
Éthique et culture religieuse	Réfléchir sur des questions éthiques (50 %)	✓	✓
	Manifester une compréhension du phénomène religieux et pratiquer le dialogue (50 %)	✓	✓
Musique	Inventer et interpréter des œuvres musicales (70 %) Apprécier des œuvres musicales (30 %)	✓	✓
Arts plastiques	Réaliser des créations plastiques personnelles et des créations plastiques médiatiques (70 %)	✓	✓
	Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades (30 %)	✓	✓
Éducation physique et à la santé	Agir et interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques et adopter un mode de vie sain et actif (100 %)	✓	✓